



AVIS PUBLIC

Est, par les présentes, donné par la soussignée Caroline Provost secrétaire-trésorière adjointe, de ladite municipalité, que les membres du conseil, lors d'une séance ordinaire qui sera tenue mardi, le 13 octobre 2020 à 19 h 30, au centre communautaire situé 412, place Saint-Michel, Saint-Michel, statueront sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets de la demande :

Autoriser la demande # 2020-09-0038 pour délivrer le permis de lotissement (# 2020-09-0012) afin de permettre de subdiviser le lot numéro 5 560 469 du cadastre du Québec en deux lots distincts.

À la suite de cette modification, la marge latérale du hangar agricole, sur le lot projet 6 254 605 sera de 4,42 mètres, alors qu'en vertu du règlement de zonage numéro 185, la distance minimale du bâtiment agricole à la limite de propriété doit être de 5 mètres.

Cette demande est localisée au 1194-1202, rue Principale, Saint-Michel (lots 5 560 468 et 5 560 469 du cadastre du Québec), dans la zone A-11.

Toutes personnes ou organismes intéressés pourront se faire entendre par le conseil relativement à cette demande de dérogation ou pourront envoyer par courriel à greffe@mst-michel.ca, ses commentaires relativement à cette demande de dérogation, lesquels seront soumis au conseil municipal.

Fait et donné à St-Michel, ce 23^e jour du mois de septembre 2020.

Signé: (s) Caroline Provost
Secrétaire-trésorière adjointe

(Cet avis est publié au moins 15 jours avant la tenue de la session)